



Reporter mon passage au tribunal

Par **jm29000_old**, le **29/11/2007 à 17:40**

Bonjour, j'ai une question qui me tracasse à vous poser. Je vous explique, j'ai eu un accident de la circulation sans dommages autres que mon véhicule le 13 octobre 2007 à 5h du matin. J'ai quitter les lieux car j'avais consommé de l'alcool (laissant mes parents s'occuper du remorquage du véhicule). Les gendarmes sont venus et ont dis à mes parents que j'étais convoqué le lendemain à 16h. Donc je me rend chez les gendarmes, ils contrôlent mon alcoolémie et 0 donc c'est bon. Or des témoins ont dis aux gendarmes que je sentais fortement l'alcool. Le gendarme avait une dizaine de noms de témoins qui se sont arrêtés (état de la voiture impressionnant donc...) Etant donné que les témoins font office de preuve depuis 2006 j'ai préféré dire que j'avais consommé de l'alcool. Donc je vais passer au tribunal pour conduite en état d'ivresse(sans taux d'alcoolémie)donc 6 mois de suspension maximum. Bref je suis actuellement des études en alternance et j'ai absolument besoin de mon véhicule jusqu'en novembre 2008 sinon je ne pourrais pas passer mon diplôme. Ma question est donc: est il possible de reporter mon passage au tribunal lorsque je recevrais ma convocation? ou est il possible de demander lors de mon passage au tribunal un aménagement de peine afin que je puisse terminer mes études?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Cordialement,